

## Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Lac-Sergent tenue le 20 mai 2014, à 19h30 au Club Nautique.

### 1. OUVERTURE

#### **Présences**

Monsieur Denis Racine, maire  
Monsieur Mario Émond, conseiller  
Madame Hélène D. Michaud, conseillère  
Monsieur François Garon, conseiller

#### **Absence motivée :**

Monsieur André Métivier, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum et M. Denis Racine, maire, annonce que la séance est ouverte.

Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 4 personnes.

### 1. Ouverture

Monsieur Denis Racine, maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Denis Racine, maire, fait la lecture de l'ordre du jour.

- 
1. **Ouverture**
  2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
  3. **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
  4. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2014**
  5. **Correspondance : Voir liste**
  6. **Trésorerie :**
    - 6.1 Rapport financier au 30 avril 2014
    - 6.2 Approbation de la « Liste détaillée des chèques pour la période 4 – avril 2014 »
    - 6.3 Présentation des « Comptes à payer - mai 2014 »
  7. **Dépôt de documents**
    - 7.1 Liste des permis émis pour le mois d'avril 2014
    - 7.2 État des résultats au 30 avril 2014
    - 7.3 Procès-verbal du CCU de la séance du 7 mai 2014
    - 7.4 Rapport financier de la Desserte du lac Sergent au 31 décembre 2013
    - 7.5 Rapport financier de l'A.P.P.E.L.S. au 30 avril 2013
  8. **Avis de motion**
    - 8.1 **PROJET** Projet de règlement (318-14) relatif à la mise en place d'infrastructures d'égout (assainissement des eaux usées) desservant les secteurs nord et sud en bordure du lac et décrétant un emprunt de 5 000 000\$ pour en défrayer les coûts
  9. **Règlements**
  10. **Résolutions**
    - 10.1 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA
    - 10.2 Correction de la résolution no 14-04-078 / Politique de reconnaissance du mérite et du bénévolat – formation d'un jury
    - 10.3 Convention d'aide financière 2014 à l'Association Nautique du Lac-Sergent
    - 10.4 Convention d'aide financière 2014 à l'APPELS
    - 10.5 Convention d'aide financière 2014 à la Fabrique de St-Raymond
    - 10.6 **REPORTÉ** Autorisation de paiement (**libération de la retenue**) d'une facture à l'entrepreneur P.E. Pageau pour des travaux réalisés dans le cadre du projet d'asphaltage de la chaussée sur le chemin Tour-du-Lac Sud (Phase II)

- 10.7 Appels d'offres TP-2014-01 –Entretien hivernal des rues publiques
  - 10.8 Appels d'offres HM-2014-001 – étude géotechnique dans le cadre du projet de collecte et de traitement des eaux usées
  - 10.9 Contribution annuelle à la Société de la piste Jacques-Cartier/Portneuf
  - 10.10 Achat de plaques toponymiques
  - REPORTÉ** 10.11 Ajout à l'envergure du contrat octroyé à la firme PLANIA pour la révision du plan d'urbanisme et de la réglementation municipale
  - 10.12 Avis de condoléances – madame Jocelyne Villemure Boilard
  - 10.13 Félicitations à madame Caroline Drolet et monsieur Louis-Samuel Bolduc à l'occasion de la naissance de leur enfant
  - AJOUT** 10.14 Ajout à l'envergure du contrat octroyé à la firme *C.I.R enr.* concernant l'acquisition, l'installation et le branchement du nouveau système téléphonique
  - 11. **Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**
  - 12. **Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour**
  - 13. **Deuxième période de questions**
  - 14. **Clôture de la séance**
  - 15. **Levée de l'assemblée**
- 

**14-05-096** **II EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

- AJOUT** 8.1 Projet de règlement (318-14) relatif à la mise en place d'infrastructures d'égout (assainissement des eaux usées) desservant les secteurs nord et sud en bordure du lac et décrétant un emprunt de 5 000 000\$ pour en défrayer les coûts
- RETRAIT** 10.6 Autorisation de paiement (*libération de la retenue*) d'une facture à l'entrepreneur *P.E. Pageau* pour des travaux réalisés dans le cadre du projet d'asphaltage de la chaussée sur le chemin Tour-du-Lac Sud (Phase II)
- REPORTÉ** 10.11 Ajout à l'envergure du contrat octroyé à la firme PLANIA pour la révision du plan d'urbanisme et de la réglementation municipale
- AJOUT** 10.14 Ajout à l'envergure du contrat octroyé à la firme *C.I.R enr.* concernant l'acquisition, l'installation et le branchement du nouveau système téléphonique

**3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question.

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 AVRIL 2014**

Séance ordinaire du 22 avril 2014

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

**14-05-097** **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2014 soit adopté tel que présenté;

**QUE** Monsieur Denis Racine, maire, et la secrétaire-trésorière, soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

**5. CORRESPONDANCE**

La secrétaire-trésorière fait lecture de la liste de correspondance du mois de mai 2014 et la dépose.

## 6. TRÉSORERIE

### 6.1 RAPPORT FINANCIER AU 30 AVRIL 2014

À la demande de Monsieur Denis Racine, maire, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture du rapport financier au 30 avril 2014.

14-05-098

**IL EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** ledit rapport financier au 30 avril 2014 soit adopté tel que lu.

### 6.2 APPROBATION DE LA LISTE DÉTAILLÉE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE # 4 / AVRIL 2014

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie de la liste des chèques émis, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

La secrétaire-trésorière fait le dépôt de la liste détaillée des chèques pour la période 4 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant 160 424.06 \$.

14-05-099

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** ladite liste de chèques émis pour le mois d'avril 2014 soit adoptée tel que présentée.

### 6.3 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER – MAI 2014

À la demande de Monsieur Denis Racine, maire, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture des comptes à payer pour le mois de mai 2014.

14-05-100

**IL EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** les comptes à payer au montant **15 800.84 \$** liste en annexe, soient acceptés tels que présentés par la secrétaire-trésorière et qu'un certificat de disponibilité de crédit soit émis par la secrétaire-trésorière.

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Josée Brouillette, Directrice générale et secrétaire trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires suffisants pour des dépenses totalisant la somme de **15 800.84 \$**.

## 7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

### 7.1 Liste des permis émis pour le mois d'avril 2014

Chacun des membres du Conseil ayant reçu la liste des permis émis pour le mois d'avril 2014, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Que la liste des permis émis pour le mois d'avril 2014 soit annexée au présent procès-verbal.

### 7.2 État des résultats au 30 avril 2014

La secrétaire-trésorière, dépose pour être annexé au procès-verbal, les états des résultats au 31 mars 2014.

7.3 Procès-verbal du CCU de la séance du 7 mai 2014

Monsieur Mario Émond, conseiller dépose, pour être annexé au présent procès-verbal, le compte rendu de la rencontre du CCU tenue le 7 mai 2014.

7.4 Rapport financier de la Desserte du lac Sergent au 31 décembre 2013

La secrétaire-trésorière dépose pour être annexé au présent procès-verbal, le rapport financier au 31 décembre 2013 de la Desserte du Lac Sergent.

7.5 Rapport financier de l'A.P.P.E.L.S. au 30 avril 2013

La secrétaire-trésorière dépose pour être annexé au présent procès-verbal, le rapport financier au 30 avril 2013 de l'A.P.P.E.L.S.

8. **AVIS DE MOTION**

**AJOUT**

8.1 Projet de règlement (318-14) relatif à la mise en place d'infrastructures d'égout (assainissement des eaux usées) desservant les secteurs nord et sud en bordure du lac et décrétant un emprunt de 5 000 000\$ pour en défrayer les coûts

**Avis de motion est par les présentes donné par moi, Denis Racine, maire, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance ordinaire ou spéciale du Conseil de Ville, un projet de règlement sera soumis, lequel aura pour objet :**

Projet de règlement relatif à la mise en place d'infrastructures d'égout (assainissement des eaux usées) desservant les secteurs nord et sud en bordure du lac et décrétant un emprunt de 5 000 000\$ pour en défrayer les coûts

De décréter un emprunt de 5 000 000\$ pour en défrayer les coûts de la mise en place d'infrastructures d'égout (assainissement des eaux usées) desservant les secteurs suivants.

- La zone 1 (à la charge du lac) pour un total de 66 résidences;
- La zone 2 (secteur nord du lac jusqu'à Baie-de-l'Île) pour un total de 226 résidences;
- La zone 3 (secteur Baie-de-l'Île) pour un total de 17 résidences;
- Ainsi que le secteur reliant la zone 1 à la zone 2 pour un total de 27 résidences.

**Donné à Lac-Sergent, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de mai 2014.**

---

9. **RÈGLEMENTS**

10. **RÉSOLUTIONS**

10.1 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA

**Permis de rénovation 88 chemin de la Montagne**

**ATTENDU QUE** cette demande de permis a été analysée le 7 mai 2014 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

**ATTENDU QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

14-05-101

**QUE** le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

**QUE** l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

**QUE** cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

---

**Permis de clôture 182 Vieux-Chemin**

**ATTENDU QUE** cette demande de permis a été analysée le 7 mai 2014 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

**ATTENDU QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

14-05-102

**QUE** le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

**QUE** l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

**QUE** cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

---

**Permis d'agrandissement du bâtiment principal 1108 chemin TDLN**

**ATTENDU QUE** cette demande de permis a été analysée le 7 mai 2014 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

**ATTENDU QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

14-05-103

**QUE** le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

**QUE** l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

**QUE** cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

---

**Permis de rénovation 1472 chemin du Club-Nautique**

*Monsieur Racine mentionne son intérêt personnel à cette demande, et se retire de la discussion*

**ATTENDU QUE** cette demande de permis a été analysée le 7 mai 2014 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

**ATTENDU QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

14-05-104

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

**QUE** l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

**QUE** cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

---

*Monsieur Racine réintègre son siège suite à l'adoption de cette résolution.*

**Permis de rénovation 1638 chemin de la Chapelle**

**ATTENDU QUE** cette demande de permis a été analysée le 7 mai 2014 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

**ATTENDU QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

14-05-105

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

**QUE** l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

**QUE** cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

**Construction installations sanitaires 1766 chemin TDLN**

**ATTENDU QUE** cette demande de permis a été analysée le 7 mai 2014 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

**ATTENDU QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

14-05-106

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

**QUE** l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

**QUE** cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

**Construction bâtiment secondaire 2012 chemin TDLS**

**ATTENDU QUE** cette demande de permis a été analysée le 7 mai 2014 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

**ATTENDU QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

**EN CONSÉQUENCE,**

14-05-107

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur François Garon, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

**QUE** l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

**QUE** cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

---

**Déplacement et rénovation du garage 2416 chemin Baie-de-l'Île**

**ATTENDU QUE** cette demande de permis a été analysée le 7 mai 2014 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

**ATTENDU QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

**EN CONSÉQUENCE,**

14-05-108

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur François Garon, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

**QUE** l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

**QUE** cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

10.2 Correction de la résolution no 14-04-078 / Politique de reconnaissance du mérite et du bénévolat – formation d'un jury

14-05-109

**IL EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**DE** nommer les personnes ci-après mentionnées jury pour l'attribution des médailles du mérite et du bénévolat :

- Jacques Tessier, président
- Mathieu Fortin, membre;
- Josette Lemieux, membre

10.3 Convention d'aide financière 2014 à l'Association Nautique du Lac-Sergent

**ATTENDU QUE** la Ville possède, en vertu de l'article 458.42 de la Loi des cités et villes (L.R.Q., c. C-19) le pouvoir d'offrir de l'aide financière à tout organisme sans but lucratif qui œuvre sur son territoire;

**ATTENDU QUE** l'Association, de par ses lettres patentes, a pour objet d'offrir à la population de la Ville de Lac-Sergent, des activités de loisirs;

**ATTENDU QUE** l'Association offre et entend continuer d'offrir aux citoyens et citoyennes du Lac-Sergent des services de loisirs et notamment par l'organisation d'un camp de jour et d'un club de canoë-kayak durant la saison estivale;

**ATTENDU QUE**, par le passé, la Ville a toujours soutenu financièrement l'Association nautique pour qu'elle puisse remplir sa mission et ses objectifs;

**ATTENDU QUE** les parties désirent convenir des modalités de ce soutien financier;

**EN CONSÉQUENCE** il est

**PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère

14-05-110

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** la Ville de Lac-Sergent octroie une aide financière pour l'année 2014 à l'Association Nautique de Lac Sergent (ANLS) au montant de trente mille (30 000) dollars, pour le financement des activités générales de l'Association.

**QUE** Monsieur Denis Racine, maire, et Josée Brouillette, secrétaire-trésorière signent pour et au nom de la Ville de Lac-Sergent, la convention d'aide financière 2014 de l'Association nautique de lac Sergent.

**ET QUE** cette convention soit annexée au présent procès-verbal comme si elle était tout au long reproduite.

#### 10.4 Convention d'aide financière 2014 à l'APPELS

**ATTENDU QUE** la Ville possède, en vertu de l'article 458.42 de la Loi des cités et villes (L.R.Q., ch. C- 19) le pouvoir d'offrir de l'aide financière à tout organisme sans but lucratif qui œuvre sur son territoire;

**ATTENDU QUE** l'Association pour la protection de l'environnement du lac Sergent (APPELS), de par ses lettres patentes, a pour objet de sensibiliser la population à la protection de l'environnement du lac Sergent et à prendre des initiatives en ce sens;

**ATTENDU QUE** l'Association offre et entend offrir pour l'été 2014 aux citoyens et citoyennes du lac Sergent des séances d'informations et de sensibilisation;

**EN CONSÉQUENCE** il est

**PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère

14-05-111

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** la Ville de Lac-Sergent octroie une aide financière pour l'année 2014 à l'Association pour la protection de l'environnement du Lac Sergent (APPELS) au montant de huit mille dollars (8 000), se détaillant ainsi :

- Huit mille (8 000\$) dollars pour le financement de la tenue de conférences, pour les frais de monitoring phosphore et RSVL du lac ainsi que des activités générales de sensibilisation auprès de la population.

**ET QUE** cette convention soit annexée au présent procès-verbal comme si elle était tout au long reproduite.

**QUE** Monsieur Denis Racine, maire, et Josée Brouillette, secrétaire-trésorière signent pour et au nom de la Ville de Lac-Sergent, la convention d'aide financière 2014 de l'APPELS;

#### 10.5 Convention d'aide financière 2014 à la Fabrique de St-Raymond

**ATTENDU QUE** la Ville possède, en vertu de l'article 458.42 de la Loi des cités et villes (L.R.Q., ch. C- 19) le pouvoir d'offrir de l'aide financière à tout organisme sans but lucratif qui œuvre sur ton territoire;



**ATTENDU QUE** la Fabrique de St-Raymond, par ses mandataires, veille au bien de la chapelle de Notre-Dame-de-la-Paix du Lac Sergent et préserve son patrimoine religieux et historique;

**ATTENDU QUE** la Ville a cité la chapelle comme monument historique en vertu de la Loi sur les biens culturels;

**ATTENDU QUE** les parties désirent convenir des modalités de ce soutien financier;

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

14-05-112

**QUE** la Ville de Lac-Sergent octroie une aide financière pour l'année 2014 à la Fabrique de St-Raymond au montant de trois mille (3 000) dollars, se détaillant ainsi :

- Trois mille (3 000) dollars pour l'entretien de la Chapelle du Lac Sergent;

**ET QUE** cette convention soit annexée au présent procès-verbal comme si elle était tout au long reproduite.

**QUE** Monsieur Denis Racine, maire, et Josée Brouillette, secrétaire-trésorière signent pour et au nom de la Ville de Lac-Sergent, la convention d'aide financière 2014 du Syndic de la chapelle du lac Sergent;

**RETIRÉ**

10.6 Autorisation de paiement (*libération de la retenue*) d'une facture à l'entrepreneur P.E. Pageau pour des travaux réalisés dans le cadre du projet d'asphaltage de la chaussée sur le chemin Tour-du-Lac Sud (Phase II)

10.7 Appels d'offres TP-2014-01 –Entretien hivernal des rues publiques

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat pour l'entretien hivernal des rues et chemins publics sur le territoire de la Ville de Lac Sergent vient à échéance le 1<sup>er</sup> juin 2014 ;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

14-05-113

**QUE** la Ville de Lac Sergent accepte le cahier des charges concernant l'entretien hivernal des rues publiques;

**QUE** la Ville de Lac Sergent autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, à faire paraître un appel d'offres dans le journal « Le Courrier de Portneuf », édition du 27 mai 2014, et sur le site SÉAO du journal Constructo;

**QUE** la Ville de Lac Sergent approuve le système d'évaluation et de pondération des offres joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

10.8 Appels d'offres HM-2014-001 – étude géotechnique dans le cadre du projet de collecte et de traitement des eaux usées

**ATTENDU QUE** dans le cadre du projet de collecte et de traitement des eaux usées, la Ville de Lac Sergent doit procéder à la réalisation de forages et de tranchées d'exploration afin de déterminer la nature des sols;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

14-05-114

**QUE** la Ville de Lac Sergent accepte le cahier des charges concernant la réalisation de l'étude géotechnique HM-2014-001;

**QUE** la Ville de Lac Sergent autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, à procéder à un appel d'offres auprès des firmes suivantes;

- *Laboratoire d'expertise Québec*; 2320 De Celles, Québec, QC G2C 1X8
- *Qualitas*; 6155, rue des Tournelles; Québec (Québec) G2J 1P7
- *Groupe S.M.I.*; 1120, boul. de la Rive-Sud, bureau 210; Lévis (Québec)

**QUE** la Ville de Lac Sergent approuve le système d'évaluation et de pondération des offres joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

10.9 Contribution annuelle à la Société de la piste Jacques-Cartier/Portneuf

14-05-115

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** la Ville de Lac-Sergent consente une subvention au montant de 2 094 (deux mille quatre-vingt-quatorze) dollars pour l'année 2014 à la Société de la Piste Jacques-Cartier/Portneuf ;

**ET QUE** cette subvention soit imputée au poste budgétaire – Loisirs/culture – subvention piste cyclable – 271-1971.

10.10 Achat de plaques toponymiques

14-05-116

**ATTENDU QUE** des sommes ont été prévues au budget 2014 pour le remplacement des pancartes brisées ou détériorées indicateur de rues;

**ATTENDU QUE** la firme « *Signalisation Lévis* » nous a fait parvenir une soumission au coût de 1 748 \$ plus les taxes applicables pour 23 plaques toponymiques;

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** la Ville de Lac Sergent procède à l'achat de 23 plaques toponymiques auprès de la firme « *Signalisation Lévis* » au coût de 1 748\$ plus transport et taxes applicables.

**QUE** les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire 314-3027 – Immobilisations – pancartes indicatrices de rues et 235-5649 – Transport circulation.

**REPORTÉ**

10.11 Ajout à l'envergure du contrat octroyé à la firme PLANIA pour la révision du plan d'urbanisme et de la réglementation municipale

10.12 Avis de condoléances – madame Jocelyne Villemure Boilard

14-05-117

**CONSIDÉRANT** le décès survenu le 8 mai 2014 de madame Jocelyne Villemure Boilard, résidente au lac Sergent depuis de nombreuses années;

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PRÉPOSÉ** par monsieur François Garon, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent présente ses condoléances à son époux, monsieur Claude Boilard, ainsi qu'à toute la famille éprouvée;

**QU'**une somme de vingt-cinq dollars (\$25.00) soit versée à la mémoire de madame Jocelyne Villemure à la Fondation des services santé et sociaux de Portneuf.

- 10.13 Félicitations à madame Caroline Drolet et monsieur Louis-Samuel Bolduc à l'occasion de la naissance de leur enfant

14-05-118

**IL EST PRÉPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent présente ses félicitations à madame Caroline Drolet et monsieur Louis-Samuel Bolduc à l'occasion de la naissance de leur enfant.

**AJOUT**

- 10.14 Ajout à l'envergure du contrat octroyé à la firme Denis Pacaud C.I.R inc. concernant l'acquisition, l'installation et le branchement du nouveau système téléphonique

**ATTENDU QUE** la Ville de Lac-Sergent, par sa résolution 13-07-151, a procédé à l'acquisition d'un système téléphonique de NORSTAR reconditionné, pour un montant de 1 675 \$, plus les taxes;

**ATTENDU QUE** le cabinet mural reconditionné de NORSTAR a été remplacé par un cabinet de meilleure qualité, soit le BCM AVAYA 8/24 READY IP avec une garantie de 5 ans;

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par monsieur François Garon, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

14-05-119

**QUE** la Ville approuve la demande d'ajout à l'envergure du contrat (13-07-151) et autorise un montant supplémentaire de 651.52\$, incluant les taxes, ce qui porte la valeur du contrat initial à 2 577.35 \$, incluant les taxes.

## 11. SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES

- 11.1 Nomination de monsieur Jean-Marc Robitaille à titre de président du CCU

Monsieur le maire mentionne que les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont nommé, à la séance de mai dernier, monsieur Jean-Marc Robitaille à titre de président du CCU. Monsieur Racine félicite monsieur Robitaille pour cette nomination.

- 11.2 Commission scolaire – élections en novembre 2014

Monsieur le maire informe les citoyens présents que des élections auront lieu en novembre prochain concernant les commissaires de la Commission scolaire de Portneuf. A cet effet, un mot sera ajouté au prochain Jaseur concernant le mode de taxation et les répercussions au lac Sergent.

Un dossier à suivre.

## 12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR

## 13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sont posées et répondues.

## 14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Denis Racine, maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

14-05-120

**IL EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** la séance soit levée à 20h53.

**Certificats de crédits**

Je, soussignée, Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

**EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce \_\_\_\_\_ (date)**

\_\_\_\_\_  
**Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière**

\_\_\_\_\_  
**Denis Racine**  
Maire

\_\_\_\_\_  
**Josée Brouillette**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière